

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02944
Numéro SIREN : 827 529 520
Nom ou dénomination : DTZ INVESTORS REIM

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt 94855

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-09-2018

N° DE DEPOT : 094855

N° GESTION : 2017B02944

N° SIREN : 827529520

DENOMINATION : DTZ INVESTORS REIM

ADRESSE : 11-13 avenue de Friedland 75008 Paris

MILLESIME : 2017



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

DTZ INVESTORS REIM S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice de 11 mois clos le 31 décembre 2017

DTZ INVESTORS REIM S.A.S.

11 - 13, avenue de Friedland - 75008 Paris

Ce rapport contient 19 pages

Référence : RC201802160

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

DTZ INVESTORS REIM S.A.S.

Siège social : 11 - 13, avenue de Friedland - 75008 Paris
Capital social : € 650 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 11 mois clos le 31 décembre 2017

A l'Associé unique de la société DTZ INVESTORS REIM S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DTZ INVESTORS REIM S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juin 2018

KPMG S.A.



Régis Chemouny
Associé

Bilan DTZ INVESTORS REIM

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
ACTIF			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions brevets licences procédés...			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles	6 754	907	5 847
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes/immo.Incorp.			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, mat. et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
TIAP			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE	6 754	907	5 847
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approv.			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et aptes versés			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	46 882		46 882
Autres créances	64 001		64 001
Capital souscrit-appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	343 764		343 764
Charges constatées d'avance	6 882		6 882
ACTIF CIRCULANT	461 530		461 530
Charges à répartir/plusieurs exercices			
Prime de remboursement des emprunts			
Ecart de conversion - Actif			
TOTAL ACTIF	468 284	907	467 377

Bilan DTZ INVESTORS REIM

	Net au 31/12/17
PASSIF	
Capital	
Capital	650 000
dont versé	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecarts de réévaluation ou d'équivalence	
Réserves	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat	
Résultat de l'exercice	-305 903
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
CAPITAUX PROPRES	344 097
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
PROVISIONS	
AUTRES FONDS PROPRES	
Emprunts et dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs et autres dettes	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 466
Dettes fiscales et sociales	7 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
DETTES	123 280
Ecarts de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	467 377

Compte de résultat DTZ INVESTORS REIM

du 06/02/17
au 31/12/17
11 mois

PRODUITS	
Ventes de marchandises France	
Ventes de marchandises Export	
Production vendue de biens France	
Production vendue de biens Export	
Production vendue de services France	119 130
Production vendue de services Export	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	119 130
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprise/provisions (et amorts) transferts de charges	
Autres produits	37
Total des produits d'exploitation	119 167
Achats de marchandises	
Variation de stock de marchandises	
Achats matières premières et autres approvisionnements	
Variation de stock de mat. premières & autres approv.	
Autres achats & charges externes	113 290
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et Traitements	311 233
Charges sociales	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	907
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	
Dotations d'exploitation aux provisions	
Autres charges	
Total des charges d'exploitation	425 429
RESULTAT D'EXPLOITATION	-306 262
Bénéfice attribué ou perte transférée	
Perte supportée ou bénéfice transféré	
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun	
Produits financiers de participations	
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.	
Autres intérêts & produits assimilés	572
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de V.M.P.	
Total des produits financiers	572
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions	
Intérêts & charges assimilées	
Différences négatives de change	213
Charges nets sur cessions de V.M.P.	
Total des charges financières	213
RESULTAT FINANCIER	359
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-305 903

Compte de résultat DTZ INVESTORS REIM

	du 06/02/17 au 31/12/17 11 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opération en capital	
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges	
Total produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	
Total charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	
Impôts sur les bénéfices	
TOTAL DES PRODUITS	119 739
TOTAL DES CHARGES	425 642
BENEFICE OU PERTE	-305 903

Faits caractéristiques DTZ INVESTORS REIM

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

– un accord de mise à disposition des salariés de la SAS DTZ INVESTORS FRANCE à la SAS DTZ INVESTORS REIM a été mis en place ;

- un compte à terme a été souscrit par la SAS DTZ INVESTORS REIM, dont le montant s'élève à 325,6 K€ à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Autres éléments significatifs

La SAS DTZ INVESTORS REIM a démarré son activité en date du 6 février 2017. Elle est imposable à l'impôt sur les sociétés dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux.

Règles et méthodes comptables DTZ INVESTORS REIM

Désignation de la société : DTZ INVESTORS REIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 467 377 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 305 903 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 06 février 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Règles et méthodes comptables DTZ INVESTORS REIM

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

*Informations relatives au bilan DTZ INVESTORS REIM***INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Actif immobilisé**

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		6 754		6 754
Immobilisations incorporelles		6 754		6 754
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		6 754		6 754

Informations relatives au bilan DTZ INVESTORS REIM**Immobilisations incorporelles****Frais de recherche et de développement**

Montant comptabilisé en charges : 0 euros

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé.

Détail des amortissements**Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)**

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)		907		907
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gén. agenc. aménagements constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels				
Inst. gén. agencements et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		907		907

Informations relatives au bilan DTZ INVESTORS REIM**Actif circulant****Détail des créances et échéances**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	46 882	46 882	
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	64 001	64 001	
Autres impôts, taxe et assimilé			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	6 882	6 882	
Total	117 766	117 766	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Charges à payer

	Montant
FNP	34 560
FNP - Fournisseurs interco	80 906
Total	115 466

Informations relatives au bilan DTZ INVESTORS REIM**Produits à recevoir**

	Montant
Clients FAE	46 882
Total	46 882

Capitaux propres**Composition du capital**

Capital d'un montant de 650 000,00 euros décomposé en 6 500 titres d'une valeur nominale de 100,000 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	6 500	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	6 500	100,00

Informations relatives au bilan DTZ INVESTORS REIM

Dettes**Echéances des dettes**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	115 466	115 466		
Dettes fiscales et sociales	7 814	7 814		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	123 280	123 280		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Comptes de Régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 882		
Total	6 882		

*Informations relatives au Résultat DTZ INVESTORS REIM**Ventilation du chiffre d'affaires net*

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	148 830		148 830
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	-29 700		-29 700
TOTAL	119 130		119 130

Autres informations DTZ INVESTORS REIM

AUTRES INFORMATIONS

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

DTZ International Debenham Tie Lung

125 Old broad street ECN1AR
London

Les titres de la SAS DTZ INVESTORS REIM sont détenus en intégralité par la société :

DTZ INVESTORS FRANCE
11/13 avenue de Friedland
75008 Paris

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes KPMG sur l'exercice 2017 est de 8 000 Euros HT dont 0€ pour les services autres que le commissariat aux comptes.

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit
Le 29 juin
A 12h30

La société DTZ Investors France, société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros ayant son siège social 11-13 avenue de Friedland – 75008 Paris, identifiée au répertoire Siren sous le numéro 423 250 257 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, représentée par son président Monsieur Alban Liss,

agissant en tant qu'associé Unique (ci-après dénommée « l'Associé Unique »), de la société DTZ Investors Reim (ci-après dénommée la « Société »),

1. Après avoir rappelé que :

Sur demande du Président de la Société, l'Associé Unique a été convoqué à l'effet d'adopter des décisions sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 et suivant du Code de commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Pouvoir à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2. Après avoir constaté que :

- La société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée ;
- L'ensemble des documents prévus dans le cadre de la réunion par les articles R. 223-18, R. 223-19 et R. 223-25 du Code de commerce et les statuts de la Société ont été communiquées à l'Associé Unique ou tenus à sa disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par les textes ;

Adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels (le bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte de -305.903 €.

En application de l'article 223 quater et quinquies du Code général des Impôts, l'Associé Unique

constate l'absence de dépenses et charges somptuaires et des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et exposées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Associée Unique approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence au Président et au Directeur Général quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	-305.903 euros
- Distribution de dividendes	0 euros
- Nouveau report à nouveau	-305.903 euros

L'Associée Unique prend acte, que s'agissant du premier exercice de la Société, il n'y a pas lieu de rappeler, en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

TROISIEME DECISION

Au cours de l'exercice, neuf conventions relevant de l'article L227-10 du Code de commerce, ont été conclues entre la Société et l'Associé Unique.

- Une convention de centralisation de frais et services
- Sept conventions de mise à disposition de personnel
- Une convention de sous location de locaux à usage de bureaux.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

* * *

Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être reporté sur le registre coté et paraphé.


L'Associé Unique
DTZ Investors France
représentée par Alban Liss